



Pêcheurs Ardennais Wiltz a.s.b.l.
Marc AREND
Secrétaire
Tel :352/621/248818
paw@fishing.lu
www.paw.fishing.lu

Réglementations de Pêche aux lots touristiques

Lot 21 Heiderscheid-Grund et Lot 13 Dirbach

- 1) Le permis de pêche des P.A.W. n'est valable que s'il est accompagné de l'autorisation de pêcher du gouvernement, et inverse ! Cette autorisation de pêcher doit être signée par le pêcheur. Le permis de l'état valable est obligatoire !

Permis Touristique pour enfants:

Enfants **jusqu'à 7 ans accomplis** ont le droit de pêcher avec un adulte ayant un permis touristique valable!

A partir de **8 ans**, l'enfant doit posséder son **propre permis** de pêche !

- 2) **La saison de pêche est ouverte toute l'année, selon la réglementation de l'état concernant la protection des poissons des eaux intérieures.**
(Fiche-couleur des poissons en vente ici !)
Entre le 01 octobre et le 31 mars, la « pêche au lancer », donc cuillère, système au poisson, pratiques spécifiques pour la truite sont interdites !
La pêche à la mouche, au flotteur, sur l'anguille etc. sont permises !
Chaque truite est **impérativement** à remettre dans l'eau pendant cette période!

- 3) **La prise journalière est limitée à 4 truites ou 4 ombres ou 4 saumons de fontaine** (cumul possible !)

- 4) Les poissons n'ayant pas la taille légale doivent en tout cas être remis à l'eau.
(Fiche-couleur des poissons en vente ici !)

- 5) **Vider, nettoyer les poissons est formellement interdit auprès de la rivière.**

- 6) **Lot 21 au Heiderscheid – Grund :**

La zone du « Pont Routier près de l'Hôtel Bissen » en amont jusqu'au mûr du Barrage 4 est à considérer comme « Zone No-Kill » et réservée à la Pêche à la Mouche uniquement !

Au non respect d'une de ces réglementations et limitations, le permis sera retiré et le pêcheur ne recevra plus le droit de pêche !